

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 32 (1961)

**Heft:** 10

**Vorwort:** Pour dépolluer nos eaux : des sacrifices nécessaires

**Autor:** J.-Cl.D.

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA  
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXII<sup>e</sup> ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 10 Octobre 1961

## SOMMAIRE

Des sacrifices nécessaires — Agriculture et aménagement du territoire  
Soif d'énergie

### Pour dépolluer nos eaux

## Des sacrifices nécessaires

*Mieux vaut prévenir que guérir, dit-on. Hélas, en matière de pollution des eaux, prévenir ne suffit plus. Il importe de guérir aussi.*

*Jusqu'à présent, on espérait s'en tirer en appelant le public à la discipline. On croyait que le cas de ce boulanger de Rheinfelden, jetant tous ses déchets dans le Rhin, et celui des habitants de Gœschenen, déversant leurs ordures dans les Reuss, étaient des cas isolés. Il faut déchanter. Force est bien de constater que nos eaux se polluent toujours davantage. Par les autres qui salissent notre eau, par nous qui salissons la leur ! Et dire qu'en décembre 1953 le peuple souverain, à une rare unanimité, avait adopté l'article constitutionnel tendant à l'épuration des eaux... Or, si la loi est entrée en vigueur le 1er janvier 1957 déjà, elle ne déploie que peu d'effets*

*Certes, il convient de reconnaître que trois cantons (Saint-Gall, Zurich et Argovie) sont à la pointe du progrès en la matière et que, pratiquement, le problème ne se pose plus chez eux. C'est en 1916, en effet, que la première station d'épuration fut construite à Saint-Gall. C'est en 1930 déjà, que Zurich imposa l'épuration aux communes et aux particuliers. Aucune usine ne peut fonctionner dans ce canton si elle n'a pas sa propre installation d'épuration des eaux, aucune commune ne reçoit de concession de recherche et de captation d'eau potable si elle n'a pas traité la sienne.*

*Outre ces trois cantons, d'autres font de louables efforts. Berne, Soleure, Bâle-Campagne, Bâle-Ville et Vaud sont du nombre.*

*Mais, pour ne pas courir, sans même qu'on s'en rende compte, à une véritable catastrophe, il convient de réagir vigoureusement. La lutte contre la pollution des eaux, bien qu'en progrès en Europe, doit être menée avec une vigueur accrue. Deux exemples suffisent à convaincre :*

Le Rhin, près de sa source, contient environ 400 bactéries au cm<sup>3</sup> d'eau. Une seule usine lui en injecte d'un coup 80 000 par cm<sup>3</sup> et, en Rhénanie, il en a 500 000 par cm<sup>3</sup>. En aval de Bâle, il charrie 5 kilos de sel marin (d'usage organique ou industriel) par seconde. A la frontière hollandaise, on en compte 210 kilos. Des milliers et des milliers de tonnes de sel marin arrivent dès lors aux Pays-Bas, causant à ce pays d'énormes difficultés pour son approvisionnement en eau potable et pour l'organisation de son agriculture.

On ne peut donc qu'approuver les dirigeants de l'exposition « Pro Aqua » qui vient de se tenir à Bâle, où l'on a traité de façon très complète les problèmes de l'approvisionnement en eau, de la protection des eaux et des mesures à prendre pour éviter toute pollution.

Ainsi que l'a souligné M. W. Hunzinger, président de « Pro Aqua », la protection de nos cours d'eau, qui est une des tâches essentielles de notre génération, peut être mieux réalisée que par le passé. Parce que de nombreux milieux déploient désormais des énergies renouvelées pour sa solution. Jusqu'ici, l'affaire était plutôt traitée du point de vue théorique. Heureusement, on devient plus réaliste. Il semble cependant que, dans de nombreux endroits, les mesures ne sont pas suffisantes. Ce n'est que par des mesures d'assainissement de grande ampleur et en agissant rapidement que l'on pourra protéger les eaux mieux que ce ne fut le cas jusqu'à présent.

C'est pourquoi il convient ici de mettre l'accent sur les propos qu'a tenus M. Tschudi, conseiller fédéral, lors de la journée officielle de l'exposition.

A cette occasion, il a posé la question de savoir si et dans quelles conditions des subventions fédérales devraient être accordées dans ce domaine. On admet en tout cas, a-t-il précisé, que les travaux préparatoires doivent être largement soutenus par la Confédération. Les recherches scientifiques et les enquêtes systématiques sur les lacs et les cours d'eau sont les bases de toute lutte pour la protection des eaux. Aussi la Confédération accorde-t-elle des subventions s'élevant à trente pour cent pour les travaux entrepris par les cantons isolément et à quarante pour cent pour les travaux entrepris sur une base intercantonale ou internationale.

En revanche, la Loi fédérale sur la protection des eaux se montre très réservée en ce qui concerne le subventionnement de la construction de stations d'épuration. Le Confédération n'intervient alors que dans des cas exceptionnels, en considérant les capacités financières et économiques des cantons et des communes. Elle estime que, pour ces stations, les frais devraient incomber à ceux qui sont responsables de la pollution des eaux plutôt qu'aux contribuables. Cependant, il faut admettre que, parfois, les stations d'épuration ne pourront pas être construites sans une aide fédérale. Les cantons, pourtant, doivent largement participer à la couverture des dépenses.

Etant donné la nécessité urgente de l'épuration des eaux, a dit encore M. Tschudi, il ne faut pas que la révision des dispositions actuelles puisse entraver les travaux en cours. Les communes qui ont

déjà commencé de construire des stations d'épuration doivent être assurées que, sur le plan financier, elles ne seront pas désavantagées plus tard par rapport aux communes qui n'ont encore rien fait.

Espérons que ces propos encourageront celles de nos communes qui se décident à agir. En effet, l'heure est grave. Et espérons aussi qu'à l'avenir, dans les sphères de la Confédération, les dirigeants se montreront moins prudents que les Sioux.

Il n'y a pas que le problème du Rhin qui demande une solution. Nos rivières jurassiennes, elles aussi, doivent être dépolluées. Nos lacs également. Des projets qui sont à l'étude il ressort que, pour dépolluer les lacs de Bienne et Neuchâtel, par exemple, il faudra dépenser des millions et des millions de francs. Ainsi que l'a justement noté M. Tschudi, prendre conscience de cette menace et ensuite la combattre, telle est la grande tâche des autorités et de la population. Des sacrifices — nécessaires — doivent être faits.

J.-Cl. D.

## Agriculture et aménagement du territoire

*L'aménagement du territoire est un problème urgent pour certaines régions du Jura, Porrentruy et sa banlieue, Delémont et les localités avoisinantes, la vallée de Tavannes, le vallon de Saint-Imier.*

*A Bienne, une association de communes s'est créée pour mettre sur pied un plan d'aménagement.*

*Nous tenons à rappeler à nos autorités communales jurassiennes que le moment est venu de préparer l'avenir et que nous restons à leur disposition pour les soutenir et les aider dans toute initiative qu'elles pourraient prendre dans le domaine très actuel de l'aménagement du territoire.*

(ADIJ)

Beaucoup de Suisses ont gardé en mémoire l'Exposition nationale d'agriculture de Lucerne où, toutes les trois secondes, une cloche sonnait le glas d'un mètre carré de terrain agricole changeant d'affectation. Cela faisait, en 1954, 20 m. par minute, 1200 par heure, 28 000 par jour et 9 648 000 par an, soit 964,8 ha. Depuis lors, le rythme de la conquête s'est accéléré, qu'il s'agisse de la construction de logements collectifs, de villas ou de fabriques et de l'aménagement de voies de communication, etc...

Aujourd'hui, dans notre pays, où la population a passé de 4 millions en 1850 à 5,24 millions en 1960, ce sont quatre villes de l'importance de Neuchâtel qui sont construites chaque année.